

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Cession de terrain avec charges pour la réalisation d'un équipement public et de trois logements sociaux, rue des Haies**

**Nombre de conseillers**

En exercice	: 19
Présents	: 14
Représentés	: 5
Absents excusés	: 0
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24.03.2023, dont le public a été informé par voie d'affichage le 24.03.2023, s'est réuni à la maison des associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas (lieu provisoirement défini par délibération n°CM-2023-009 du 9 février 2023), sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS  
M. Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD  
M. Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à M. Sébastien MÉRIAUX  
M. Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN  
MME Valérie PETITBON ayant donné pouvoir à MME Lyse-Marie CLISSON

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :**

Néant.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1, L.2122-21-1 et L.2122-22 4° ;

VU Code général de la propriété des personnes et notamment les articles L.2221-1, L.3112-4, L.2141-1 et suivants et L.3111-1 ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5, L.1111-1 et suivants, L.2410-1 et suivants, R.2122-3 ;

VU l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n° CM-2022-043 du conseil municipal du 15 septembre 2022 portant sur le lancement d'une consultation pour une cession foncière avec charges pour un équipement public et trois logements sociaux ;

VU l'avis d'appel à candidature publié en date du 19 décembre 2022 ;

VU le rapport d'analyse des candidatures présenté et la conclusion du comité de pilotage en date du 21 février 2023 ;

VU le projet présenté le 6 mars 2023 par l'opérateur IRP-HLM en réponse à l'appel à candidature ;

VU le rapport d'analyse présenté et la conclusion du comité de pilotage en date du 20 mars 2023 ;

VU l'offre finale présentée par le candidat IRP-HLM en date du 16 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que la cession foncière avec charges est un type particulier de contrat de vente d'immeuble permettant à la collectivité propriétaire d'un terrain sur lequel elle envisage une opération d'aménagement, de céder du foncier contre paiement et sous conditions que l'acquéreur s'engage à satisfaire certaines obligations en matière d'aménagements et d'équipements imposées au moyen de clauses résolutoires et conditions suspensives à l'opération ;

CONSIDÉRANT que dans le respect de ces charges, l'opérateur achète le terrain et réalise l'opération comme une opération classique ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette cession foncière avec charges sur la parcelle cadastrée AA387 est la création de logements locatifs sociaux contribuant aux objectifs de mixité sociale ainsi que la réalisation d'une crèche collective municipale répondant aux besoins de la population ;

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** la vente de la parcelle cadastrée AA387 pour une superficie de 726 m<sup>2</sup> référencée en zone UA du Plan local d'urbanisme, sise 2 rue des Haies aux Loges-en-Josas, relevant du domaine privé de la commune, à l'opérateur IRP-HLM dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Louis Bouchet à Meudon-La-Forêt (92360) au prix net vendeur de 196 000 € (la vente n'étant pas soumise à la TVA), dans le cadre du contrat de cession foncière avec charges ;

**RAPPELLE** que la cession vise, en premier lieu, à l'acquisition du terrain par l'opérateur afin d'y réaliser trois logements sociaux et des locaux permettant d'accueillir une crèche collective municipale ;

**RAPPELLE** que la commune procédera, en second lieu, après l'aboutissement du projet, à l'acquisition des locaux de la crèche collective et des jardins situés devant et sur le côté, auprès de l'opérateur, à travers une Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA) ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces utiles à la cession et tout actes notariés correspondants ;

**DIT** que les frais et actes (notaires et géomètre) sont à la charge de l'acquéreur ;

**DIT** que la délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19  
MAJORITÉ ABSOLUE : 10  
POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Les Loges-en-Josas, le 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,



Sylvie PERRAUD



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS · YVELINES

Délibération n°CM-2023-024 du Conseil municipal du 30.03.2023

**Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte**

Publication de la liste des délibérations :

- Date d'affichage en mairie : 06.04.2023
- Date de publication sur le site internet de la commune : 06.04.2023

Accusé de réception de la télétransmission de l'acte par la préfecture des Yvelines

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte :

Cession de terrain avec charges pour la réalisation d'un équipement public et de trois logements sociaux, rue des Haies.

---

Date de transmission de l'acte : 11/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2023

---

Numéro de l'acte : CM-2023-024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20230330-CM-2023-024-DE

---

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé